

Dossier de demande de subvention communautaire 2025

Le présent dossier dûment complété et signé, accompagné des justificatifs doit être impérativement adressé à la Communauté de Communes du Rouillacais
au plus tard le 31 janvier 2025

Vous souhaitez être accompagnés pour la constitution du dossier ? Prenez rendez-vous avec Stéphanie BARANGER, Coordinatrice enfance-jeunesse, développement territorial, 07 56 26 10 63 ou coordination@ccrouillacais.fr.

Attention, sont éligibles aux subventions communautaires uniquement :

- les associations culturelles territoire dont les actions ou animations regroupent plus de 100 personnes et ont un impact dont le rayonnement dépasse le simple territoire d'une commune ;
- les associations d'animation du territoire organisant des manifestations sur le territoire communautaire dont l'intérêt dépasse le cadre de la Communauté de Communes du Rouillacais ;
- les associations sportives assurant une formation aux enfants issus de plusieurs communes du territoire, ou les associations sportives organisant des manifestations ou des actions sportives dépassant le territoire ;
- les associations d'actions sociales, d'insertion, ainsi que les amicales des pompiers et associations d'animation de réseau d'assistants maternels.

Association

Nom de l'association :	
N° RNA (obligatoire) :	
N° de SIRET (obligatoire) :	
Représentée par son (sa) Président(e) :	
Adresse du siège social :	
Adresse de correspondance :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	

Adhérents de l'association

Nombre d'adhérents :	____ adhérents dont ____ jeunes (moins de 18 ans)
Nombre de bénévoles actifs :	

Activités régulières de l'association

Présentation des activités, cours ou animations (jours et horaires, lieu, public concerné, tarif, nom et prénom de l'intervenant...)

Réalisations en 2024

Projets, temps forts, animations ponctuelles...

**Projets, animations ou actions régulières
pour lesquels vous demandez une subvention
pour l'année 2025**

Souhaits de formation pour l'année 2025

Bilan financier 2024

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Date de début : _____ Date de fin : _____

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisé 2023	Libellé	Réalisé 2023
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		73 - Dotations et produits de tarification	
Locations			
Entretien et réparations			
Assurance			
62 – Autres services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Etat	
Publicité, publications		Conseil Régional	
Déplacements, missions et réceptions		Conseil Départemental	
Services bancaires, autres		Communautés de communes ou d'agglomérations	
63 – Impôts et taxes		Communes	
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (Caisse d'Allocations Familiales...)	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, ...)	
64 – Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération de personnel		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénats	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS), Participation des salariés		79 - Transfert de charge	
Total des Charges		Total des produits	

Trésorerie	Compte Courant	Livret Epargne	Autres placements
Au 31 décembre 2023			
Au 31 décembre 2024			

Budget prévisionnel 2025

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Date de début : _____ Date de fin : _____

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Prévisionnel 2024	Libellé	Prévisionnel 2024
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		73 - Dotations et produits de tarification	
Locations			
Entretien et réparations			
Assurance			
62 – Autres services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Etat	
Publicité, publications		Conseil Régional	
Déplacements, missions et réceptions		Conseil Départemental	
Services bancaires, autres		Communautés de communes ou d'agglomérations	
63 – Impôts et taxes		Communes	
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (Caisse d'Allocations Familiales...)	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, ...)	
64 – Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération de personnel		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénats	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS), Participation des salariés		79 - Transfert de charge	
Total des Charges		Total des produits	

Documents à fournir

- une copie de ses statuts en cas de première demande ou de modification en 2024 ;
- la liste des dirigeants (dernière version transmise en préfecture) ;
- le contrat d'engagement républicain dûment signé ;
- un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret.

Demande de subvention

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association, déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

et sollicite auprès de la Communauté de Communes du Rouillacais une subvention au titre de l'année 2025 d'un montant de euros.

Fait, le à,
Signature

CADRE RESERVE

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Date d'arrivée :

Date d'instruction :

Demande de précisions :

Suite donnée :

Montant demandé : €

Montant accordé : €

Motifs si refus :